

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA CORAASP ET SES ENGAGEMENTS

La Coraasp élabore et met en œuvre des projets collectifs favorisant l'intégration sociale, la citoyenneté et la défense des intérêts des personnes atteintes dans leur santé psychique. Ses actions visent également à informer et à sensibiliser la population ainsi qu'à promouvoir la santé mentale au sein de la société. Les actions et les messages de la Coraasp intègrent les savoirs spécifiques et complémentaires des personnes directement concernées par la maladie psychique, des proches et des professionnels de l'action psychosociale.

SES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE POLITIQUE SOCIALE

La Coraasp milite activement, afin que les personnes concernées par la maladie psychique puissent exercer pleinement leur citoyenneté, être intégrées socialement et bénéficier d'une bonne qualité de vie. Dans ce but, elle s'investit notamment dans la défense d'une assurance invalidité qui prenne en compte les besoins et réalités des personnes atteintes durablement dans leur santé psychique. Elle s'engage également pour la reconnaissance des compétences des personnes affectées dans leur santé psychique et de la valeur de leur participation à la vie de la communauté.



A L'ATTENTION DES AUTORITÉS POLITIQUES FÉDÉRALES, CANTONALES ET COMMUNALES

PHOTO PAR RJB.CH

RECOMMANDATIONS

POUR DES ACTIONS QUI FAVORISENT LA RECONNAISSANCE DES PERSONNES ATTEINTES DANS LEUR SANTÉ PSYCHIQUE ET LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

LA CORAASP

La Coraasp est une association faîtière d'action en santé psychique qui réunit 28 organisations d'aide et d'entraide actives dans l'accueil, l'accompagnement et le développement de projets communautaires avec et pour les personnes souffrant de troubles psychiques et les proches. Elle fédère plus de 6000 personnes en Suisse romande.

LES CRAINTES DE LA CORAASP ET DE SES ORGANISATIONS MEMBRES

Le 19 juin 2020 le Parlement fédéral a adopté le développement continu de l'AI qui prévoit notamment de renforcer le suivi et les mesures de réadaptation des assurés atteints dans leur santé psychique. Cette révision de l'assurance invalidité, fondée sur la volonté sincère de favoriser la réinsertion des personnes atteintes dans leur santé psychique sur le premier marché du travail, a été élaborée dans un marché du travail déjà très exigeant... et cela bien avant la pandémie du coronavirus. Aujourd'hui la Coraasp et ses organisations membres craignent que :

- les entreprises potentiellement déjà réticentes à l'engagement de personnes en situation de handicap – a fortiori psychique – aient bien d'autres préoccupations que celles de favoriser l'intégration de personnes atteintes dans leur santé psychique et que le développement continu de l'AI ne soit qu'un vœu pieux
- les autorités politiques tendent à vouloir absorber les coûts de la crise en mettant la pression sur les assurances sociales et sur les subventions versées aux organisations œuvrant dans le soutien aux personnes affectées dans leur santé psychique
- le nombre de personnes affectées dans leur santé psychique augmente de façon importante sans que les autorités politiques n'apportent les moyens nécessaires pour la prévention et le soutien précoce aux personnes concernées

CORAASP

Coordination romande des associations d'action pour la santé psychique

Avenue de la Gare 52
1003 Lausanne

info@coraasp.ch

021 311 02 95
(mardis et jeudis de 14h à 17h)

www.coraasp.ch

Coraasp
Coordination Romande des Associations
d'Action pour la Santé Psychique

www.coraasp.ch

LES RECOMMANDATIONS DE LA CORAASP

Considérant ces éléments, la Coraasp demande aux autorités politiques fédérales, cantonales et communales de :

1 Renforcer la cohésion sociale par la consolidation du «filet de protection sociale» et la reconnaissance financière d'autres formes d'engagements que celles de l'emploi salarié dans le marché du travail ordinaire. Nombreuses sont les personnes atteintes durablement dans leur santé psychique qui sont exclues du marché du travail ordinaire, les exigences de celui-ci n'étant souvent pas compatibles avec la gestion au quotidien d'un trouble psychique durable. A défaut de pouvoir exercer un travail «ordinaire» ces personnes disposent de compétences multiples que nombreuses d'entre elles mettent bénévolement à disposition de la communauté au-travers de différents engagements.

La sécurité financière étant un élément important de l'équilibre de la santé psychique, la Coraasp demande que les prestations de l'assurance invalidité en faveur des personnes atteintes durablement dans leur santé psychique soient préservées, voire renforcées, prenant en considération l'augmentation possible des besoins. La Coraasp propose en outre que soit étudiée la possibilité d'introduire sur un plan fédéral «un revenu pour contribution sociale» en faveur des personnes qui, en raison de l'atteinte à leur santé psychique, ne peuvent pas exercer une activité dans le marché du travail ordinaire, et qui mettent à disposition leurs compétences au bénéfice d'engagements bénévoles en faveur de la communauté.

2 Adapter le dispositif d'insertion professionnelle à la réalité d'un marché du travail non équilibré et en tenant compte des compétences des personnes. Dans le fonctionnement actuel de l'assurance invalidité en matière d'insertion professionnelle, c'est l'assurance sociale qui détermine le type d'emploi qu'elle considère comme adapté à la personne et dans lequel celle-ci est susceptible de disposer de sa capacité de gain. Cependant, la capacité de gain déterminée par l'AI dans telle ou telle activité ne signifie pas nécessairement que la personne trouve l'emploi correspondant. Cette réalité pourrait être encore plus d'actualité aujourd'hui et dans les années à venir. En outre cette analyse ne tient pas nécessairement compte des compétences spécifiques de la personne, encore moins de ses aspirations. **C'est pourquoi une adaptation du concept d'insertion professionnelle de l'assurance invalidité est aujourd'hui nécessaire.**



3 Reconnaître la complémentarité des engagements des professionnel·le·s et des bénévoles dans le réseau des organisations membres de la Coraasp. A l'instar d'autres associations actives dans le domaine du handicap, plusieurs organisations membres de la Coraasp offrent des prestations professionnelles d'accueil, d'accompagnement et d'activités aux personnes atteintes durablement dans leur santé psychique. L'action de ces organisations est un maillon essentiel au rétablissement ou au maintien de l'équilibre de la santé psychique de nombreuses personnes. La Coraasp demande que les prestations de ces organisations ne soient pas mises en péril par des pressions et contraintes budgétaires, tant sur un plan fédéral que cantonal.

De nombreuses personnes atteintes durablement dans leur santé psychique s'engagent activement dans le tissu associatif pour offrir à leurs pairs notamment des lieux de parole, de lien social, d'autogestion, de créativité. La Coraasp demande à ce que ce travail entièrement bénévole soit reconnu par exemple par le développement de «bourses du bénévolat» ou encore la promotion d'un label reconnaissant la plus-value de ces engagements pour la communauté.

4 Renforcer la prévention, la promotion de la santé mentale et le soutien précoce. La santé mentale de la population pourrait être mise à mal par les suites de la pandémie, en particulier en raison des conséquences économiques. La Coraasp et ses organisations membres considèrent que les actions engagées ces dernières années autour de l'importance d'oser parler de ses difficultés psychiques et d'oser demander de l'aide doivent être poursuivies. La Coraasp demande en outre que l'accès aux outils et moyens permettant de lutter contre le stress et l'anxiété soient renforcés.